

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	04 décembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	04 décembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 48 Présents : 35 Votants : 46

Séance du 15 décembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 15 décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Fêtes, à CUDOT, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 35

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Anne MIELNIK-MEDDAH, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 13 (dont 11 avec pouvoir et 2 sans pouvoir)

1. Catherine DECUYPER, pouvoir à Frédérique COLAS
2. Evelyne TRES CARTES, pouvoir à Laurent CHAT
3. Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à Sébastien DORA
4. Mohammed BELKAID, pouvoir à Linda GUEDJALI
5. Bernadette MONNIER, pouvoir à Elisabeth LEFEVRE
6. Michèle BARRY, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Jean-Yves MESNY, pouvoir à Richard ZEIGER
8. Eric APFFEL, pouvoir à Anne MIELNIK-MEDDAH
9. Hassan LARIBIA, pouvoir à Kévin AUGÉ
10. Dorothée BRICOUT, pouvoir à Thierry LEAU
11. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
12. Eric GALLOIS, sans pouvoir
13. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Adhésion à l'association ACPUSI**

FIN/2025/105

**Conseil Communautaire du
15 décembre 2025**

OBJET : Adhésion à l'association ACPUSI

CONSIDÉRANT l'utilisation des solutions informatiques de la société CIRIL GROUP par les Directions des Finances et des Ressources Humaines ;

CONSIDÉRANT que l'association ACPUSI (Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information) est un club utilisateur créé en 1984 sous forme d'association Loi 1901 qui a pour mission de défendre les intérêts de ses membres en se faisant le porte-parole auprès de la société CIRIL GROUP ;

CONSIDÉRANT que le montant de la cotisation annuelle, en présence de services mutualisés ville-intercommunalité, est fonction du nombre d'habitants de l'intercommunalité ;

CONSIDÉRANT que l'association ACPUSI a permis à la ville de Joigny de bénéficier de leurs services durant l'année 2025 par dérogation, il conviendrait de régulariser via une adhésion de la Communauté de communes du Jovinien à compter de 2026, ces frais rentrant dans le champ des charges mutualisées du service commun ;

L'association ACPUSI est un club utilisateur des solutions informatiques CIRIL. Une charte formalise ce partenariat. L'association porte les besoins et les attentes des adhérents quant aux développements futurs ou en cours des logiciels métier.

Le site internet de l'ACPUSI offre un forum pour les utilisateurs (informations, partage d'expériences, conseils).

L'adhésion à l'ACPUSI permet également de bénéficier d'une remise de 5 % sur l'ensemble des prestations CIRIL (hors contrats de maintenance) ainsi que sur le prix catalogue des modules complémentaires.

La cotisation annuelle est d'un montant de 380 €.

Ce montant est à intégrer dans les dépenses de fonctionnement des services communs.

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 1^{er} décembre 2025 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

-APPROUVE l'adhésion à l'association ACPUSI,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 089-248900938-20251215-FIN_2025_105-DE



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laurence MARCHAND'.